



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France



# ATELIER HORS LES MURS



# Genèse du projet

- Une démarche qui s'appuie sur la méthode de l'ENSA Nancy
- L'apport du réseau des Parcs : des compétences croisées
- 15 étudiants en 4<sup>ème</sup> année d'architecture
- Une semaine de terrain
- Jury
- Publication



# Les ateliers 2.0

## À qui s'adresse l'appel à candidature ?

- Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
- Ecoles Nationales supérieures du Paysage
- Instituts d'urbanisme
- Écoles d'agronomie
- Universités en sciences-humaines,  
écologie,  
développement local...



Une candidature doit associer à minima deux écoles  
ou établissements de disciplines différentes



# Les ateliers hors dans le programme Petites villes de demain

- Mise à disposition de la capitalisation des ateliers
- Assistance à maîtrise d'ouvrage



APPUI THEMATIQUE

## Obtenir le regard pluridisciplinaire d'une équipe sur mon territoire

### Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

### Vos enjeux :

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à votre territoire pour participer à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

### L'offre :

Les ateliers hors les murs consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes (développement local, sociologie, urbanisme, architecture, économie, agronomie, paysage...) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet de développement à l'échelle d'une commune et de son bassin de vie. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production d'hypothèses de développement et de pistes d'actions à la maille communale ou intercommunale. La pluridisciplinarité des équipes engagées lors de ces ateliers constitue une véritable force dans la formulation des problématiques, dans la compréhension des enjeux et dans les orientations proposées. Les réponses apportées sont cohérentes et ne se limitent pas qu'à une approche architecturale ou urbaine par exemple.

Les étudiants sont immergés toute une semaine dans une petite ville. Ils investissent les lieux en contact avec les acteurs locaux, c'est-à-dire : les commerçants, les artisans, les associations, les habitants. Ces étudiants élaborent un diagnostic et quelques esquisses d'orientations. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant le conseil municipal, parfois élargi aux habitants. En cela, les ateliers peuvent engager un processus de dialogue entre les différents acteurs d'un territoire et participent à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

Investie dans l'offre de service mise à la disposition des collectivités, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France étend le dispositif des « Ateliers hors les murs » à l'ensemble des Petites villes de demain. Dans ce cadre, la Fédération s'engage à mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage : identifier une problématique, des écoles volontaires, accompagner la recherche de financements nationaux et locaux et contribuer à la valorisation de l'atelier. Pour en bénéficier, il suffit d'adresser une lettre d'intention à la Fédération des Parcs qui la relaiera auprès du comité de sélection. Ce dernier composé de l'ANCT, du Ministère de la Culture, du Ministère de la Cohésion des Territoires, du Ministère de la Transition Ecologique et de la Fédération des Parcs, se réunit tous les deux mois.

Un document capitalise les expériences déjà conduites est téléchargeable [ici](#).

### Une offre proposée par :



### En savoir plus :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

Contacts : Nicolas Sanaa ; nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr ; 06 63 47 46 77 et Fabien Hugault ;

[hugault@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:hugault@parcs-naturels-regionaux.fr) ; 06 99 93 82 91

# Votre rôle

- Vous pouvez bénéficier de ce dispositif
- Faire connaître ces ateliers



## Obtenir le regard pluridisciplinaire d'une équipe sur mon territoire

### Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

### Vos enjeux :

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à votre territoire pour participer à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

### L'offre :

Les ateliers hors les murs consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes (développement local, sociologie, urbanisme, architecture, économie, agronomie, paysage...) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet de développement à l'échelle d'une commune et de son bassin de vie. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production d'hypothèses de développement et de pistes d'actions à la maille communale ou intercommunale. La pluridisciplinarité des équipes engagées lors de ces ateliers constitue une véritable force dans la formulation des problématiques, dans la compréhension des enjeux et dans les orientations proposées. Les réponses apportées sont cohérentes et ne se limitent pas qu'à une approche architecturale ou urbaine par exemple.

Les étudiants sont immergés toute une semaine dans une petite ville. Ils investissent les lieux en contact avec les acteurs locaux, c'est-à-dire : les commerçants, les artisans, les associations, les habitants. Ces étudiants élaborent un diagnostic et quelques esquisses d'orientations. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant le conseil municipal, parfois élargi aux habitants. En cela, les ateliers peuvent engager un processus de dialogue entre les différents acteurs d'un territoire et participent à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

Investie dans l'offre de service mise à la disposition des collectivités, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France étend le dispositif des « Ateliers hors les murs » à l'ensemble des Petites villes de demain. Dans ce cadre, la Fédération s'engage à mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage : identifier une problématique, des écoles volontaires, accompagner la recherche de financements nationaux et locaux et contribuer à la valorisation de l'atelier. Pour en bénéficier, il suffit d'adresser une lettre d'intention à la Fédération des Parcs qui la reliaera auprès du comité de sélection. Ce dernier composé de l'ANCT, du Ministère de la Culture, du Ministère de la Cohésion des Territoires, du Ministère de la Transition Ecologique et de la Fédération des Parcs, se réunit tous les deux mois. Un document capitalise les expériences déjà conduites est téléchargeable [ici](#).

### Une offre proposée par :



### En savoir plus :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

Contacts : Nicolas Sanaa ; [nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr) ; 06 63 47 46 77 et Fabien Hugault ; [fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr) ; 06 99 93 82 91

À vos questions !